



Luxembourg, le 13 janvier 2021

Circulaire 01/2021

aux fédérations sportives agréées concernées par le contrôle médico-sportif des sportifs licenciés

Objet : Examens médico-sportifs en 2021

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de vous rappeler ma circulaire du 28 avril 2020 au sujet du prolongement de la validité de certains examens médico-sportifs périodiques jusqu'au 31 décembre 2021.

En effet, suite à une modification de la réglementation afférente, dans le contexte de la pandémie Covid-19, les sportifs, titulaires d'une licence et nés au cours des années 1970 ,1975 ,1980 ,1990, 2000,2005 et 2008, ont, exceptionnellement, vu la validité de leur examen médico-sportif prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

Ces personnes devront dès lors se présenter au contrôle médico-sportif jusqu'au 31 décembre 2021 au plus tard, tout comme, d'ailleurs, les sportifs qui doivent se présenter à un examen périodique à l'échéance habituelle en 2021, à savoir ceux nés en 1971 ,1976, 1981, 1991 ,2001 ,2006 et 2009 et, en sus, ceux qui souhaitent obtenir une première licence de compétition auprès d'une fédération sportive.

Compte tenu donc du nombre important de sportifs qui devront se présenter à un contrôle médico-sportif en 2021 dans un contexte sécuritaire et sanitaire adapté aux circonstances, je vous saurais gré de bien vouloir inviter vos clubs affiliés et leurs licenciés de prendre les dispositions nécessaires pour convenir d'un tel rendez-vous dans des délais rapprochés et appropriés.

Sept centres médico-sportifs régionaux et quatre cabinets médicaux sont à leur disposition pour assurer la prise en charge et garantir une validation des dossiers dans les meilleurs délais.

Le planning est organisé sur rendez-vous et en fonction des disponibilités des médecins, assistants/secrétaires.



1. Centres d'examens médico-sportifs régionaux

| | | |
|---|---|---------------------|
| Luxembourg Institut national des sports (INS) | 66, rue de Trèves | L-2630 Luxembourg |
| Dudelange | 56, rue du Parc | L-3542 Dudelange |
| Esch/Alzette | 21, rue Henri Tudor | L-4335 Esch/Alzette |
| Ettelbruck | 1, avenue J.F.Kennedy | L-9053 Ettelbruck |
| Grevenmacher | 20, route du Vin | L-6794 Grevenmacher |
| Mersch | École Nic Welter accès parking-place de l'Église | L-7523 Mersch |
| Steinfort | 7b, rue de Hagen accès à l'arrière de la Maison relais | L-8421 Steinfort |

2. Prise de rendez-vous pour les centres d'examens régionaux

La prise de rendez-vous pour les **sept centres médico-sportifs régionaux** se fera par téléphone les **jours ouvrables entre 8h00 et 17h00 heures** auprès des agents du ministère des Sports aux numéros suivants :

247-83413

247-83446

247-83464

247-83485

Seuls les sportifs en possession d'un numéro d'identification national peuvent se voir accorder un rendez-vous. Pour les demandes en obtention d'un numéro d'identification national, veuillez consulter le point 6.

Une prise de rendez-vous en ligne et l'annulation d'un rendez-vous en ligne est disponible sur notre site www.sports.lu.



3. Centres d'examens - Cabinets médicaux

Les rendez-vous dans les **cabinets médicaux** se font directement auprès des secrétariats respectifs, aux numéros de téléphone respectifs :

| | | | |
|--|-------------------|-----------------------|------------------------|
| Rédange Dr Arnaud Rayeur | Tél. : 236242-1 | 18, rue de la Piscine | L-8508 Rédange |
| ou sur www.cmred.lu en précisant «Examen médico-sportif» | | | |
| Wiltz Dr Susanne Scheer-Behn | Tél. : 95 79 28 | 9, Rue de la Fontaine | L-9521 Wiltz |
| Wiltz/Weidingen Dr. Maureen Poncin | Tél.: 691 101 920 | 15, am Pëtz | L-9579 Wiltz/Weidingen |
| Troisvierges Dr Simon Pierre | Tél.: 99 73 77 | 10, Grand-Rue | L-9905 Troisvierges |

Il n'est pas exclu que d'autres cabinets médicaux s'ajouteront à cette liste en cours d'année.

Dans un esprit de courtoisie et afin de respecter le fonctionnement général du système mis en place, les sportifs sont priés d'annuler en amont leur rendez-vous en cas d'empêchement ou autre. Il leur sera proposé un rendez-vous alternatif.

4. Mesures de protection sanitaire

- Les visiteurs sont tenus de respecter les gestes barrières et de se présenter à l'heure convenue.
- À l'arrivée, toute personne entrant au centre médico-sportif est tenue de se désinfecter les mains.
- Le port du masque est obligatoire pendant tout le séjour au centre médico-sportif. (examen inclus)
- Dû aux circonstances et dans un impératif de santé et de sécurité, le nombre de places est limité dans les salles d'attente.
- Les enfants sont accompagnés dans la mesure du possible par un parent ou un représentant légal.
- En amont de l'examen, le sportif remplira, sur place, un questionnaire ayant trait aux symptômes COVID-19 et le remettra à l'assistant/secrétaire.
- Le formulaire est retourné au sportif avant son départ.
- En cas de suspicion de pathologie COVID, le médecin refusera l'examen d'un sportif. Le sportif devra alors contacter son médecin traitant ou l'hôpital de garde.



5. Informations utiles

Les sportifs sont priés de présenter :

- leur carte de sécurité sociale ;
- leur carte de vaccination ;
- et d'apporter, le cas échéant, leurs lunettes.

Les sportifs ne parlant pas les langues usuelles du pays, voire l'anglais, sont priés de se faire accompagner par une personne « interprète ».

6. Numéro d'identification national

Les sportifs qui n'ont pas encore de numéro d'identification national peuvent faire une demande en obtention d'un tel numéro en transmettant par mail à l'adresse registre.medico@sp.etat.lu:

- une copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport ;
- un certificat de résidence ou, pour les résidents français, une déclaration sur l'honneur légalisée par la commune de résidence avec indication de l'adresse ;
- l'adresse électronique du sportif.

La demande d'attribution d'un numéro d'identification national doit se faire en amont de la prise de rendez-vous.

Je vous saurais dès lors gré de bien vouloir transmettre la présente à tous les clubs de sports affiliés et concernés par la matière.

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Division médico-sportive du ministère des Sports par mail medico@sp.etat.lu ou par téléphone **247-83417** ou **247-83422** ou **247-83482**.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports

Dan Kersch